

Préavis N° 08-2021

Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes, pour la législature 2021-2026

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse pour sa séance du 17 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 14 des statuts d'Enfance et Jeunesse, le Conseil intercommunal est compétent pour autoriser le Comité de direction (ci-après CODIR) à engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes, pour la législature 2021-2026.

A l'instar des autorisations qui sont en général accordées par un Conseil communal ou général à sa Municipalité, une compétence est accordée à cette dernière pour faire face aux dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes. Par analogie, conformément à l'article 114 de la Loi sur les communes, le CODIR formule la même demande au Conseil intercommunal.

Le CODIR peut être confronté à la nécessité d'engager sans délai des frais inhérents au bon fonctionnement d'Enfance et Jeunesse. L'expérience accumulée durant la dernière législature conforte l'opportunité de maintenir cette autorisation à CHF 50'000.- (cinquante mille).

Cette compétence permet au CODIR d'intervenir dans un domaine ou dans un autre, sans avoir à déplacer une commission du Conseil intercommunal pour des sommes égales ou inférieures à ce montant, en évitant d'utiliser trop souvent la voie des crédits complémentaires et tout en rapportant à la prochaine assemblée du Conseil intercommunal se tenant après l'engagement de telles dépenses.

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 17 novembre 2021
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'accorder au CODIR des compétences financières de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas
- de lui donner cette autorisation pour la législature 2021-2026

Adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 27 septembre 2021

Au nom du Comité de direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Marinella Page
Présidente



Ingrid Jorissen
Directrice